

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	12
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Lundi 7 avril 2025, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 3 avril 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à M. DUPUY Cédric)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie

A été nommé secrétaire : M. MARAIS Alain

2025-02-011 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur MARAIS Alain, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes 2025 (foncier bâti, non bâti, taxe d'habitation) en les reconduisant à l'identique de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, accepte cette proposition et décide d'appliquer les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 45.73 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.67 %
- Taxe d'habitation : 9.17 %

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 11/04/2025

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 10/06/2025

Transmis au contrôle de légalité